

Feuillet n° 2025-89



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE  
N° 2025-71**

**Séance du 12 mai 2025**

*A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 mai 2025, s'est réuni dans les locaux de la maison commune d'Évires sise 1 place de la mairie – Évires – 74570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2023-138 du 18 décembre 2023 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.*

**Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 19 - Pouvoirs : 4 - Votants : 23**

**OBJET : ABROGATION DELIBERATION 2024-36 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE AUX PARTICULIERS POUR LUTTER CONTRE LA PROLIFERATION DU FRELON ASIATIQUE**

**Présents :** ALAIS I. – ALESINA C. – ANSELME C. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – BURDIN C. – DAUBERCIES M. – C. – DUPONT C. – FILLION L. – FUMEX A. – LAFFIN C. – MAXENTI J.-C. – MERCIER-GUYON C. – ODORICO L. – PONTAIS M. – REYDET N. – ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J.-Y. – SELLECCHIA É.

**Excusés :** BÉVILLARD J.-P. (Pouvoir à C. MERCIER-GUYON) – DELILLE M. (Pouvoir à J.-Y. RUBIN-DELANCHY) – ESCALON-DESTRUEL J.-S. (Pouvoir à C. ALESINA) – HERAUD T. – NICOLAS A. (Pouvoir à N. REYDET)

**Absents :** ALLEGRET-PILOT A. – BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – CHEVALLIER M. – JACOB C. – RÉVEILLON É. – RIGOBERT S. – VINDRET R.

**Secrétaire de séance :** FILLION L.

**Entendu l'exposé suivant :**

En 2024, la commune de Fillière a mis en place un système d'aide financière aux particuliers habitant la commune afin de participer activement à la lutte contre la prolifération du frelon asiatique sur son territoire.

Ce dispositif a permis de prendre en charge la destruction de 5 nids identifiés sur des propriétés privées.

Il est proposé de maintenir cette aide en modifiant le dispositif afin d'apporter un financement direct à l'association Groupement de Défense Sanitaire des Savoie (GDS) pour participer à la destruction de nids de frelons asiatiques sur le territoire de la commune de Fillière.

**Aussi,**

*Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;*

*Vu la délibération 2024-36 du 18 mars 2024 du conseil municipal de Fillière ;*

*Considérant la demande d'aide financière reçue du GDS des Savoie ;*

*Considérant que les crédits sont inscrits au budget 2025.*

Envoyé en préfecture le 16/05/2025

Reçu en préfecture le 16/05/2025

Publié le

ID : 074-200062586-20250512-DEL\_2025\_71-DE

S<sup>2</sup>LO

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **ABROGE** les dispositions de la délibération n° 2024-36.

Le secrétaire de séance  
**Lionel FILLION**



Le Maire  
**Christian ANSELME**

